



Procès-verbal
Le jeudi, 9 décembre 1999 - n° 76

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Boisclair, ministre responsable de la Régie des installations olympiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 98 Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Boisclair, ministre responsable de la Régie des installations olympiques, dépose :

Le protocole d'entente concernant le rôle de la Régie des installations olympiques relativement au nouveau stade de baseball au centre-ville de Montréal.

(Dépôt n° 795-19991209)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dépose :

Le rapport annuel du Conseil de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 796-19991209)

9 décembre 1999

Le rapport annuel du ministère des Relations internationales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 797-19991209)

M. le Président dépose :

Le tome II du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 798-19991209)

Une brochure sur les faits saillants dudit rapport.

(Dépôt n° 799-19991209)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Ouimet (Marquette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 162 citoyens et citoyennes de l'Ouest de l'île de Montréal, concernant la place de la religion à l'école (rapport Proulx).

(Dépôt n° 800-19991209)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Un rapport, en date de février 1996, intitulé « Les effectifs de la profession infirmière : analyse prospective et enjeux », préparé par le Groupe SECOR.

(Dépôt n° 801-19991209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Copie du tableau 5.1 concernant l'évolution du nombre de places aux permis en services de garde de 1985-1986 à 1997-1998, tiré de « Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec ».

9 décembre 1999

(Dépôt n° 802-19991209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Copie d'une lettre et des pièces jointes à celle-ci, en date du 9 décembre 1999, qu'il a fait parvenir à Mme Jane Stewart, ministre fédérale du Développement des ressources humaines, concernant une entente intervenue avec les fédérations étudiantes du Québec sur la réduction de l'endettement étudiant.

(Dépôt n° 803-19991209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) dépose :

Copie du jugement de la Cour d'appel, en date du 15 avril 1999, concernant le lavage et l'entretien normal de la lingerie personnelle et des vêtements personnels des résidents de Vigi Santé Ltée, de l'Hôpital Ste-Monique Inc., du Centre Le Cardinal Inc. et du Groupe Champlain Inc.

(Dépôt n° 804-19991209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie du décret 222-99, en date du 17 mars 1999 et publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 7 avril 1999 (n° 14, partie 2, pages 846-852), concernant l'administration et l'application par la Régie de l'assurance maladie du Québec du programme relatif à la contribution des adultes hébergés.

(Dépôt n° 805-19991209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 26 novembre 1999, adressée à M. Pierre Gabrièle, Curateur public du Québec, par M. Alain Deroy, sous-ministre au ministère de la Solidarité sociale, concernant les excédents d'avoir liquide des personnes hébergées, sous la protection du Curateur public.

(Dépôt n° 806-19991209)

Motions sans préavis

9 décembre 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pelletier (Chapleau) et M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de l'Ontario de faire en sorte que les services municipaux en langue française soient disponibles pour la population francophone de la future ville fusionnée d'Ottawa, capitale du Canada.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 55 en annexe)

Pour: **106** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Lamoureux (Anjou) présente une motion concernant la place des jeunes au Sommet du Québec et de la jeunesse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives;

9 décembre 1999

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 91, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de certains projets.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Bégin, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 21 est adopté.

9 décembre 1999

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 88 est adopté.

M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 58, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 58 est adopté.

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur le recours collectif, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 80 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

Mme Charest (Rimouski) propose que le principe du projet de loi n° 199, Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 199 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 199 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

9 décembre 1999

À 12 h 59, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 87, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac, soit maintenant adopté.

À 18 h 01, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

Adoption du principe

9 décembre 1999

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 89 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 89 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

À 21 h 46, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 10 décembre 1999, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

9 décembre 1999

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion sans préavis de M. Pelletier (Chapleau) :

(Vote n° 55)

POUR - 106

Arseneau	Caron	Gendron	Marsan
Barbeau	Carrier-Perreault	Geoffrion	Ménard
Baril	Chagnon	Gobé	Middlemiss
(Arthabaska)	Charest	Goupil	Morin
Baril	(Sherbrooke)	Harel	Mulcair
(Berthier)	Charest	Houda-Pepin	Normandeau
Beauchamp	(Rimouski)	Jérôme-Forget	Ouimet
Beaudoin	Chenail	Jolivet	Paradis
Beaulne	Chevrette	Julien	Paré
Beaumier	Cholette	Jutras	Payne
Béchar	Cliche	Kelley	Pelletier
Bédard	Copeman	Kieffer	(Chapleau)
Bégin	Côté	Labbé	Pelletier
Bélanger	(La Peltrie)	Lachance	(Abitibi-Est)
Bergeron	Côté	Lafrenière	Perreault
Bergman	(Dubuc)	Lamoureux	Pinard
Bertrand	Cousineau	Laprise	Poulin
(Charlevoix)	Désilets	Leblanc	Rioux
Bertrand	Després	Leduc	Rochon
(Portneuf)	Dion	Legault	Simard
Bissonnet	Dionne-Marsolais	Léger	(Montmorency)
Blanchet	Doyer	Lelièvre	Simard
Boisclair	Duguay	Lemieux	(Richelieu)
Bordeleau	Dupuis	Léonard	St-André
Bouchard	Facal	Létourneau	Vallières
Boulerice	Fournier	Loiselle	Vermette
Boulianne	Gagnon	Maciocia	Whissell
Brassard	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Williams
Brodeur	Gautrin	Maltais	
Brouillet	Gauvin	Marois	